



SANTE PUBLIQUE FRANCE

Conseil d'administration du 13 mars 2026

– Point 4c de l'ordre du jour –

Délibération n° 2026-03

Relative au budget rectificatif N°1 - 2026

Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L.1413-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu les articles R.1413-1 et suivants du code de la santé publique relatifs à Santé publique France ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 2025-25 du Conseil d'administration en date du 21 novembre 2025 approuvant le budget initial de l'exercice 2026 ;

Le Conseil d'administration de Santé publique France, dans sa séance du 13 mars 2026 :

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **595 ETPT sous plafond et 38 ETPT hors plafond**
- **493 386 070,57 euros en autorisations d'engagement dont :**
 - 70 570 121,41 euros pour l'enveloppe de personnel
 - 366 164 603,60 euros pour l'enveloppe de fonctionnement
 - 48 437 147,37 euros pour l'enveloppe d'intervention
 - 8 214 198,19 euros pour l'enveloppe d'investissement
- **635 633 834,16 euros de crédits de paiement dont :**
 - 70 570 121,41 euros pour l'enveloppe de personnel,
 - 507 635 648,33 euros pour l'enveloppe de fonctionnement,
 - 49 073 075,44 euros pour l'enveloppe d'intervention,
 - 8 354 988,98 euros pour l'enveloppe d'investissement,
- **438 071 246,18 euros de prévisions de recettes**
- **197 562 587,98 euros de déficit budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 197 557 587,98 euros de prélèvement de trésorerie,
- 185 972 130,41 euros de perte au résultat patrimonial,
- 163 972 130,41 euros d'insuffisance d'autofinancement,
- 197 327 119,39 euros de prélèvement de fonds de roulement.

Article 3 :

La directrice générale par intérim de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 19 mars 2026

Sylvie LEMMET
Présidente par intérim du Conseil d'administration